

Règlement Intérieur

Du 2eme Tournoi de GM du Barreau de Paris et du Tournoi de MI de Paris

Préambule COVID-19

Les dispositions suivantes seront mises en place et appliquées lors du 2eme Tournoi de GMI du Barreau de Paris et du Tournoi de MI de Paris organise conjointement par le Barreau de Paris et le J.E.E.N. Les 2 tournois auront lieu du 26 au 30 octobre 2020.

- Une distance physique d'un mètre entre chaque personne doit être respectée systématiquement, excepté pour deux adversaires. Tous les échiquiers doivent être séparés d'au moins un mètre.
- L'organisateur mettra à disposition du gel hydroalcoolique
- Peu de spectateurs doivent pénétrer dans la salle et les joueurs doivent quitter la salle de jeu dès leur partie terminée.
- Les personnes présentant des symptômes liés au COVID-19 doivent en informer l'organisateur et quitter sans délai l'enceinte du tournoi.
- Le port du masque obligatoire pour les joueurs, organisateurs, arbitres et spectateurs de plus de 11 ans.
- Les joueurs renoncent à la traditionnelle poignée de mains au début et à la fin de la partie.
- Dans tous les cas, l'organisateur peut décider de rendre obligatoire le port du masque.
- Les joueurs renoncent à analyser leurs parties sur place.
- Nous invitons les joueurs à quitter le moins souvent possible leur place de jeu pendant la partie.
- Les pièces et les pendules seront désinfectés après chaque partie.
- Le responsable COVID-19 sera
-

Article 1 : PRÉAMBULE.

Le 2^{eme} Tournoi de GM du Barreau de Paris est organisé par l'Association des Joueurs d'Echecs du Barreau de Paris. Le Tournoi de MI de Paris est organisé conjointement par l'Association des Joueurs d'Echecs du Barreau de Paris et du J.E.E.N. Paris.

Ces tournois fermés sont sur invitations, avec 2 fois 10 joueurs, remplissant respectivement les conditions nécessaires à la possibilité de normes de GM et de MI.

Article 2 : DÉROULEMENT DU TOURNOI.

a) cadences :

**9 rondes cadence Fischer :
1h30+30s par coup**

b) Lieu des rencontres :

Chateau d'Asnieres - Federation Francaise des Echecs – Les tournois se derouleront dans les salons du Chateau – Entree au 6 rue de l'Église – Asnieres sur Seine .

c) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont sont celles de la FFE et de la FIDE, 88e Congrès de la FIDE à Goynuk (Antalya, Turquie), applicables au 1er janvier 2018.

Après chaque partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) rapporte les deux feuilles de parties signées à la table d'arbitrage de son tournoi. L'autre joueur remet les pièces en place. La pendule reste en place.

Dates et horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde	lundi 26 octobre	Début à 15h
2 ^{ème} ronde	mardi 27	Début à 9h30
3 ^{ème} ronde	mardi 27	Début à 15h
4 ^{ème} ronde	mercredi 28	Début à 9h30
5 ^{ème} ronde	mercredi 28	Début à 15h
6 ^{ème} ronde	jeudi 29	Début à 9h30
7 ^{ème} ronde	jeudi 29	Début à 15h
8 ^{ème} ronde	vendredi 30	Début à 9h30
9 ^{ème} ronde	vendredi 30	Début à 14h30

Ouverture de la salle 1/2 heure avant.
Remise des prix 15mn après la dernière partie

Article 3 : DROITS D'INSCRIPTIONS.

Sur invitations.

Répartition des Prix en annexe.

Article 4 : APPARIEMENTS ET CLASSEMENT.

a) Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI).

b) Système :

Tables de Berger .

Aucune protection de club, de famille.

Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

c) Classement :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0).

Les départages successifs sont le Sonneborn-Berger (*C'est la somme des points des adversaires que le joueur a battu, et la demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a annulé*), le nombre de victoires puis la Performance.

Article 5 : FORFAITS.

- Le délai de forfait est par défaut de 1h. Il peut, pour raisons exceptionnelles, être étendu à 1h30 par l'arbitre en chef du tournoi.

Pour signaler un retard de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au **06 60 44 25 35**.

Article 6 : LES PRIX.

Les prix ne sont pas cumulables.

NE POURRONT RECEVOIR UN PRIX QUE LES JOUEURS PRESENTS OU REPRESENTES A LA REMISE DES PRIX.

Article 7 :

- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans

autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- le règlement de la compétition autorise les joueurs à laisser leurs appareils électroniques dans un sac, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit au joueur d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné. Voir annexe
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 8 : ARBITRAGE.

Arbitre principal : **Al Dominique DERVIEUX**

Arbitre Adjointe : **AFO2 Anastasia SAVINA**

Article 9 : JURY D'APPEL.

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : Contrôles ANTI-DOPAGE.

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité.

L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 11 :

Les nulles par consentement mutuel sont autorisées .

Article 12 :

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. La prise de photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

Article 13 :

En s'inscrivant, les joueurs autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre principal :
Dominique DERVIEUX, IA

L'Organisateur :
Joel GAUTIER

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).

